

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 39928

présenté par
M. Brotherson

ARTICLE 37

A la première phrase de l'alinéa 39, après le mot :

« code »,

insérer le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement corrige une erreur rédactionnelle témoignant de l'impréparation et de l'incompétence de ce Gouvernement sur cette réforme.